

Commune de Saint Germain-du-Bois

Séance du jeudi 16 juin 2016 à 20 h30

Sont présents : Mickaël ARANDA, Régis BIDAULT, Christian BOSCH, Laurent CAGNE, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Alexandre CRETIAUX, Sylvie GAY, Claudia GENIEUX, Blandine GROS, Norbert LAMBEY, Pascale LAURAIN, Catherine MARTIN, Corinne MENEGHETTI, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Marcel DUFOUR, Françoise MARIZY

Marcel DUFOUR a donné pouvoir à Mickaël ARANDA.

Françoise MARIZY a donné pouvoir à Jean-Claude VIEUX.

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

QUESTIONS A TRAITER

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 8 juin 2016 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 8 juin 2016 est approuvé avec une abstention.

- **Maison médicale :**

Mme le Maire explique qu'en raison du départ en retraite du docteur DOMINJON le 30 juin prochain, les praticiens membres de la SCM des Deux Etangs demandent la résiliation de leur bail et la dissolution de la SCM (Société Civile de Moyens). Les praticiens souhaitent contractualiser individuellement avec la mairie, et ceci à compter du 1^{er} juillet 2016.

Mme le Maire ajoute qu'un délai de prévenance de six mois est normalement prévu dans la convention, mais, considérant :

- que la présence médicale sur notre territoire est en difficulté au départ d'un médecin non remplacé à ce jour,
- qu'il y a lieu de préserver l'intérêt général de la population,
- qu'il faut maintenir une offre médicale de qualité, et ainsi conserver l'attractivité de notre commune,

la Commission Finances propose de renoncer à l'application de l'article 4 de la convention.

Mme le Maire indique que plusieurs propositions de répartition des surfaces de la Maison médicale ont été proposées aux praticiens. Ces derniers ont retenu à ce jour une répartition des parties communes sans prorata de la surface de leurs cabinets.

Le loyer du médecin non remplacé à ce jour sera repris par la municipalité, dans l'attente de l'installation d'un nouveau médecin sur la commune.

Le débat s'ouvre sur l'attractivité de notre commune pour un médecin, et plus généralement des zones rurales. En 2016, dix médecins seront diplômés en Bourgogne, alors que, pour notre seul département, il manque déjà 25 praticiens.

L'Etat, par l'intermédiaire de M. le sous-Préfet, propose la mise en place d'un contrat local de santé destiné à recruter des médecins sur le territoire du Pays de la Bresse Bourguignonne. Notre commune a fait quant à elle paraître une annonce sur le site internet du Conseil Départemental ainsi que sur Facebook.

Mme Blandine GROS, M. Norbert LAMBEY et Mme Corinne MENEGHETTI quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, soucieux de préserver l'intérêt général, décide :

- **de renoncer à l'application de l'article 4 de la convention signée entre les membres de la SCM des Deux Etangs et la Mairie en date du 15 octobre 2009, concernant l'application d'un préavis de 6 mois,**
- **de signer les conventions de location individuelle avec les locataires de la Maison médicale pluridisciplinaire à compter du 1^{er} juillet 2016,**
- **d'autoriser Mme le Maire à poursuivre et exécuter cette opération conformément aux lois et réglementations en vigueur.**

Mme le Maire annonce par ailleurs l'arrivée d'un nouveau kinésithérapeute.

INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS

- **Réhabilitation des logements communaux :**

La commission d'ouverture des plis s'est réunie ce 16 juin pour procéder à l'ouverture des 16 dossiers reçus par voie postale et des 3 dossiers réceptionnés par voie électronique.

Quatre projets ont été sélectionnés, en vue d'une audition qui aura lieu le 13 juillet prochain :

- ARC-Phi Architecture (Saint Bonnet de Joux),
- JF PELLE Architecture (Dijon),
- RBC Architecte (Mâcon),
- BOUDIER Hervé Architecte (Dole).

Ces entreprises proposent une rénovation des logements communaux tout en garantissant la conservation de la façade actuelle des bâtiments.

- **Visite du Mémorial Citoyen :**

Le Conseil Jeune, accompagné par des membres du Conseil Municipal et du Souvenir Français, s'est rendu le 15 juin à Mâcon pour visiter ce musée dédié aux souvenirs militaires de 1870 à nos jours. Les enfants se sont montrés très intéressés par cette visite.

- **Manifestations à venir :**

La Fête de la Musique se déroulera ce 17 juin. Elle sera suivie, le 18 juin, par la kermesse des écoles, organisée par l'Entraide San-Germinoise. L'appui du Conseil Municipal est vivement souhaité.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mardi 19 juillet 2016 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 21h 25.